



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

REÇU LE

18 AVR. 2019

MAIRIE de MANTHES

Préfecture  
Cabinet du Préfet  
Service départemental de la  
communication interministérielle

Valence, le 16 avril 2019

[pref-communication@drome.gouv.fr](mailto:pref-communication@drome.gouv.fr)

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### INDEMNISATION DES PRODUCTEURS DE CERISE SINISTRÉS SUITE AUX PLUIES EXCESSIVES DE MAI ET JUIN 2018 OUVERTURE DE LA PHASE DE DÉPÔT DES DOSSIERS

Par arrêté ministériel du 3 décembre 2018, sont considérés comme présentant le caractère de calamité agricole les dommages dus aux pluies excessives de mai et juin 2018, pour les pertes de récolte sur cerises.

#### **1 – Zone reconnue sinistrée :**

Les producteurs dont l'exploitation (siège d'exploitation et/ou surfaces sinistrées), est située dans les communes ci-dessous peuvent effectuer une demande d'indemnisation :

ALBON, ALIXAN, ALEX, AMBONIL, ANCONE, ANDANCETTE, ANNEYRON, ARPAVON, AUBRES, BEAUMONT-LES-VALENCE, BEAUMONT-MONTEUX, BEAUREGARD-BARET, BEAUSEMBLANT, BEAUVALLON, BEAUVOISIN, BELLECOMBE-TARENDOL, BENIVAY-OLLON, BESAYES, BESIGNAN, BOURG-DE-PEAGE, BOURG-LES-VALENCE, BREN, BUIS-LES-BARONNIÉS, CHABEUIL, CHANOS-CURSON, CHANTEMERLE-LES-BLES, LA CHARCE, CHARMES-SUR-L'HERBASSE, CHARPEY, CHATEAUNEUF-DE-BORDETTE, CHATEAUNEUF-SUR-ISERE, CHATEAUNEUF-DU-RHONE, CHATILLON-SAINT-JEAN, CHATUZANGE-LE-GOUBET, CHAUVAC-LAUX-MONTAUX, CHAVANNES, CLERIEUX, CLIIOUSCLAT, CONDILLAC, CONDORCET, CORNILLAC, CORNILLON-SUR-L'OULE, LA COUCOURDE, CREST, CROZES-HERMITAGE, CURNIER, DONZERE, ECHEVIS, EPINOUBE, EROME, ETOILE-SUR-RHONE, EURRE, EYGALIERS, EYROLES, FAY-LE-CLOS, GENISSIEUX, GERVANS, GRANGES-LES-BEAUMONT, HOSTUN, JAILLANS, LABOREL, LAPEYROUSE-MORNAY, LARNAGE, LAVEYRON, LEMPS, LIVRON-SUR-DROME, LORIOLE-SUR-DROME, MALATAVERNE, MALISSARD, MANTHES, MARCHES, MARGES, MARSAZ, MERCUROL-VEAUNES, MERINDOL-LES-OLIVIERS, MIRABEL-AUX-BARONNIÉS, MIRMANDE, MOLLANS-SUR-OUVEZE, MONTAUBAN-SUR-L'OUVEZE, MONTAULIEU, MONTELEGER, MONTELIER, MONTELMAR, MONTFERRAND-LA-FARE, MONTGUERS, MONTOISON, MONTREAL-LES-SOURCES, MORAS-EN-VALLOIRE, MOURS-SAINT-EUSEBE, NYONS, PARNANS, PELONNE, LA PENNE-SUR-L'OUVEZE, PEYRINS, PIEGON, PIERRELATTE, PIERRELONGUE, LES PILLES, PLAISIANS, LE POET-EN-PERCIP, LE POET-SIGILLAT, POMMEROL, PONSAS, PONT-DE-L'ISERE, PORTES-LES-VALENCE, PROPIAC, REMUZAT, RIOMS, ROCHEBRUNE, LA ROCHE-DE-GLUN, LA ROCHE-SUR-LE-BUIS, LA ROCHETTE-DU-BUIS, ROMANS-SUR-ISERE, ROUSSIEUX, SAHUNE, SAINT-AUBAN-SUR-L'OUVEZE, SAINT-BARDOUX, SAINT-BARTHELEMY-DE-VALS, SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE, SAINTE-EUPHEMIE-SUR-OUVEZE, SAINT-FERREOL-TRENTE-PAS, SAINTE-JALLE, SAINT-MARCEL-LES-SAUZET, SAINT-MARCEL-LES-VALENCE, SAINT-MAURICE-SUR-EYGUES, SAINT-MAY, SAINT-PAUL-LES-ROMANS, SAINT-RAMBERT-D'ALBON, SAINT-SAUVEUR-GOUVERNEMENT, SAINT-SORLIN-EN-VALLOIRE, SAINT-UZE, SAINT-VALLIER, SAULCE-SUR-RHONE, SAUZET, SAVASSE, SERVES-SUR-RHONE, TAIN-L'HERMITAGE, LES TOURRETTES, TRIORS, VALENCE, VENTEROL, VERCHENY, VERCLAUSE, VERCOIRAN, VILLEBOIS-LES-PINS, VILLEPERDRIX, VINSOBRES,

# CDE du 6 septembre 2018

## Perte de récolte sur cerise suite aux pluies de mai et juin

